



## ZONE DE DISTRIBUTION : HLM PLANES D'AMONT

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

**2024** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**A**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : C1-1 F. CAMP DE LA BASSE PERP., C1-2 F. CAMP DE LA BASSE PERP., C3-1 F. CAMP REDOUN PERPIGNAN, C3-2 F. CAMP REDOUN PERPIGNAN, C4-1 F. PROFOND GRAVAS PERP., NF1 MAS GRAVAS PERPIGNAN, NF2 MAS GRAVAS PERPIGNAN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 100 personnes sur 1 commune (PEZILLA-LA-RIVIERE). Le responsable des installations est : « CATALANE DES EAUX - EAU AGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CATALANE DES EAUX - EAU AGGLO » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **2,9 mg/L**  
Valeur maxi : **3,9 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **278**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### TURBIDITÉ

**A**

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **16**  
Valeur maxi : **0,34 NFU**

#### ARSENIC

**A**

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur moyenne : **1,11 microgramme/L**  
Valeur maxi : **1,26 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

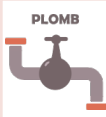
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **12,5 °f**  
Valeur maxi : **13 °f**

### Quelques conseils



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 09/07/2025

UDI 066005533

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.